



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-296

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-07-15-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-137 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais (Oise) (3 pages)	Page 3
R32-2026-07-15-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2026-155 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère (Aisne) (3 pages)	Page 6
R32-2026-07-15-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2026-156 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise (Aisne) (3 pages)	Page 9
R32-2026-07-15-00008 - Arrêté DOS-GRHH-2026-157 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain (Aisne) (3 pages)	Page 12
R32-2026-07-15-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2026-158 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins (Aisne) (3 pages)	Page 15
R32-2026-07-15-00010 - Arrêté DOS-GRHH-2026-160 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 18
R32-2026-07-15-00011 - Arrêté DOS-GRHH-2026-162 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham (3 pages)	Page 21
R32-2026-07-15-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2026-164 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne (Somme) (3 pages)	Page 24
R32-2026-07-15-00013 - Arrêté DOS-GRHH-2026-166 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois (Oise) (3 pages)	Page 27
R32-2026-07-15-00014 - Arrêté DOS-GRHH-2026-168 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) (3 pages)	Page 30

ARRETE DOS-GRHH-2026-137
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS (OISE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-33 du 16 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1er août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 31 mars 2026 désignant Madame le docteur Catherine BONAN-LESUR en qualité de représentante de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais, en remplacement de Madame le docteur Céline HAREMZA ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Beauvais du 22 mars 2026 proclamant Monsieur Franck PIA maire de Beauvais ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beauvais du 16 avril 2026 désignant Madame Isabelle SOULA en qualité de représentante de la ville de Beauvais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 28 avril 2026 désignant Monsieur Aymeric BOURLEAU et Monsieur Christophe FUMERY pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-137)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Franck PIA, maire de Beauvais, commune siège de l'établissement ;
- Madame Isabelle SOULA, représentante de la commune de Beauvais ;
- Monsieur Aymeric BOURLEAU et Monsieur Christophe FUMERY, représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Madame Brigitte LEFEBVRE, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Nathalie BALLION-LANDAIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le docteur Catherine BONAN-LESUR et Monsieur le docteur Nicolas MEROT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric COUQ et Madame Céline BAJA épouse COTU, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Gilles BANCHEREAU, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur le docteur William AUER en qualité de personnalité qualifiée désignée par le préfet de l'Oise ;
- Madame Françoise CABANNE (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) de l'Oise) et Madame Monette-Simone VASSEUR (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par le préfet de l'Oise.

ARRETE DOS-GRHH-2026-155
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE DE LA FERRE (AISNE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-118 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère (Aisne) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère du 27 avril 2026, désignant Monsieur Laurent PENE pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier gériatrique de La Fère sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-155)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Francine BOULARD, maire de La Fère, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Laurent PENE, représentant de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Carole DERUY, représentante du président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Ionut DEMIR, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bénédicte LENGAGNE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Christopher HU, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Patrice CORDIER (union départementale des associations familiales de l'Aisne) et Madame Isabelle DUBUISSON (association des accidentés de la vie - section du Pays Chaunois) en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2026-156 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUISE (AISNE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-116 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise (Aisne) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise du 23 avril 2026 désignant Madame Marilyn BACQUET pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Guise sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-156)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Hugues COCHET, maire de Guise, commune siège de l'établissement,
- Madame Marilyne BACQUET, représentante de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise,
- Madame Roselyne CAIL, représentante du président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Luc BAUD'HUIN, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Estelle LAMOTTE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Laurence LEDIEU, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Isabelle PREVOST (union départementale des associations familiales), en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2026-157

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLE DE SAINT-GOBAIN
(AISNE)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-124 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain (Aisne) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère du 27 avril 2026 désignant Madame Patricia GOETZ pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain ;

Vu la décision de la commission médicale d'établissement du 16 juin 2026 désignant Monsieur le docteur Rachid DJELTI pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain, en remplacement de Monsieur le docteur Mohamed ACHEUK ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

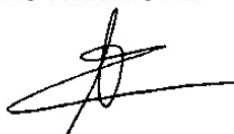
Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-157)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric MATHIEU, maire de Saint-Gobain, commune siège de l'établissement ;
- Madame Patricia GOETZ, représentante de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Anne MARICOT, représentante du président du conseil départemental de l'Aisne ;
- Madame Danielle CARLIER, représentante du conseil départemental de l'Oise ;
- Monsieur Christophe COULON, représentant du conseil régional Hauts-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Sabrina LEGLISE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le docteur Rachid DJELTI et Madame le docteur Aurore BILLIG, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Laurent MONTAUDON et Madame Aurore SANTUS, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par la préfète de l'Aisne ;
- Madame Marie-Agnès PARENT (union départementale des associations familiales de l'Aisne) et Monsieur Jean PERROT (association des accidentés de la Vie – Section du pays Chaunois), en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-158
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS (AISNE)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-123 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins (Aisne) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la Thiérache du Centre du 16 avril 2026 désignant Monsieur Eric DONNAY pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Vervins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-158)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Marc PRINCE, maire de Vervins, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Eric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du président du conseil départemental de l'Aisne.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Hassane AGRAOU, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Emmanuelle HEYSE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine TRIQUENEAUX, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth GRIMBERT (union départementale des associations familiales de l'Aisne) en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

ARRETEDOS-GRHH-2026-160
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'HENIN-BEAUMONT (PAS-DE-CALAIS)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-87 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation par les organisations syndicales de Madame Mathilde MARTEAU, en remplacement de Madame Cindy BAROIS ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin du 9 avril 2026, désignant Madame Inès TAOURIT et Monsieur Philippe KEMEL pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Hénin-Beaumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-160)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Steeve BRIOIS, maire de la commune siège de l'établissement, et Monsieur Christopher SZCZUREK, représentant de la commune d'Hénin-Beaumont ;
- Madame Inès TAOURIT et Monsieur Philippe KEMEL, représentants de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin ;
- Madame Maryse POULAIN, représentante du président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

2° en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Nathalie TAILLEZ et Monsieur le docteur Mohammad Saahil EDAH TALLY, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Marion MILED, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Mathilde MARTEAU et Madame Véronique COURTIN DELBROUCQUE, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Robert WINDELS (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychique), en qualité de représentant des usagers désigné par le préfet du Pas-de-Calais, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais

ARRETE DOS-GRHH-2026-162
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE HAM

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-81 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham (Somme) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre aux délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Est de la Somme du 30 avril 2026, désignant Madame Justine POLIN pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Ham est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Ham sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-162)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Eric LEGRAND, maire de Ham, commune siège de l'établissement ;
- Madame Justine POLIN, représentante de la communauté de communes de l'Est de la Somme
- Madame Françoise RAGUENEAU, représentante du président du conseil départemental de la Somme

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Véronique VERREMAN, représentante de la commission médicale d'établissement
- Madame Audrey OUASSIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Madame Delphine FAGNON, représentante désignée par les organisations syndicales

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France
- Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales de la Somme), représentant des usagers désigné par le préfet de la Somme, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet de la Somme.

ARRETE DOS-GRHH-2026-164 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PERONNE (SOMME)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-82 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne (Somme) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la Haute-Somme du 20 avril 2026, désignant Monsieur Jean-Michel MARTIN pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Péronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-164)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Gautier MAES, maire de Péronne, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Jean-Michel MARTIN, représentant de la communauté de communes de la Haute Somme ;
- Madame Valérie KUMM en qualité de représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur Franck MALRIC, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le docteur Jean-Marie HUET, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Ingrid GRÉCA, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Bénédicte SIX (union départementale des associations familiales de la Somme) et Monsieur Erick PASQUIER (union fédérale des consommateurs - que choisir des Hauts-de-France), représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.

ARRETE DOS-GRHH-2026-166

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HOPITAL DE CREPY-EN-VALOIS (OISE)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-158 du 18 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois (Oise) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Valois du 23 avril 2026, désignant Madame Françoise LIGNEUL pour la représenter au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Crépy-en-Valois est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'hôpital de Crépy-en-Valois sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal stroke and a small loop.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I -Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Françoise LIGNEUL, représentante de la communauté de communes du Pays de Valois ;
- Madame Sandrine CONNELL, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Carole PINILO, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sarah TAVERNIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Fatiha IBNEDAHBY, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Alain BOTTIN, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel HIBERTY (union départementale des associations familiales de l'Oise), en qualité de représentant des usagers désigné par le préfet de l'Oise, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet de l'Oise.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-168
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL (NORD)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-95 en date du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre du 21 avril 2026, désignant Madame Sandrine KEIGNAERT pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Bailleul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 juillet 2026

Pour le directeur général
et par délégation,
la directrice générale adjointe

Sandrine WILLIAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-168)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jacques GREMBER, maire de Bailleul, commune siège de l'établissement ;
- Madame Sandrine KEIGNAERT, représentante de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;
- Madame Marie SANDRA, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Martine MAHIEU, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mélanie OBJOIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Dominique WALLAERT, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Nicolas LEFEBVRE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel BROUCQSAULT (au titre de l'union départementale des associations familiales - UDAF du Nord), en qualité de représentant des usagers désignés par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.